



## PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 11 FEVRIER 2016

---

L'an deux mil seize, le onze février, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances suite à la convocation, faite par Monsieur Jérôme JOANNET, Maire, le 4 février 2016.

**MEMBRES EN EXERCICE :** 29  
**VOTANTS :** 29  
**MEMBRES PRESENTS :** 26 et 25 (à la Q.n°01)

Le Maire, Jérôme JOANNET

M. SENNEPIN, Isabelle GONINET, M. BRUNEL, M. GAILLARD (*de la Q. n° 02 à 12*),  
M. ARGENTIERI, Mme DESPREZ

Mme ROIG, M. BOURDEREAU, Mme MACHEX, Mme PERPENAT, Mme PELLENARD,  
M. VENUAT, Mme DUBESSAY, M. LAURENT, M. GAUTHIER, Mme de ROSNY,  
Mme JOANNET, Mme SOREL-GARNIER, M. RAY, M. AUGUSTE, M. GUERRE, M. TRILLET,  
Mme BABIAN-LHERMET, Mme THURIOT-MARIDET, M. BONJEAN

**ABSENTS REPRESENTÉS : 4**

M. GAILLARD par M. SENNEPIN (*absent à la Q. n° 01*)  
Mme AUROY par M. RAY  
M. PLANCHE, par M. BRUNEL  
Mme MOINS, par Mme PERPENAT

**ABSENT EXCUSÉ : 0**

**QUORUM :** Les membres présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, M. Anthony AUGUSTE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

**Approbation du P.V. la séance du 10 Décembre 2015**

---

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité

## QUESTION N° 01

## DECISIONS DU MAIRE / Article L.2122-22

Période du 11 Décembre 2015 au 11 Février 2016

**Décision n° 2015-052 en date du 17 Décembre 2015 – DROIT PREEMPTION FONDS DE COMMERCE Restaurant Centre Commercial Carré d'As**

Est exercée le droit de préemption du fonds de commerce appartenant à M. Max GRAND, situé Avenue du Général de Gaulle, Centre Commercial Carré d'As, à Bellerive-sur-Allier, au prix de cession indiqué sur la déclaration de cession du fonds de commerce du 8 octobre 2015, soit 55 300 €

La présente décision sera notifiée à M. Max GRAND, vendeur du bail,

**Décision n° 2015-053 en date du 18 Décembre 2015 Marchés de prestation de service - souscription d'un contrat d'assurance – 3 lots – attribution - Lot 1 : Responsabilités, protection juridique, Lot 2 : Dommages aux biens, Lot 4 : Flotte automobile et matériel TP**

Sont acceptés les marchés concernant les contrats d'assurances, passés selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics :

Marché M024-2015 - Lot n°1 : responsabilités, protection juridique, à passer avec SMACL ASSURANCE, 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT, pour une prime annuelle de 5 343.65 € T.T.C., correspondant à l'offre de base

Marché M025-2015 - Lot n°2 : Dommages aux biens, à passer avec GROUPAMA, 50 rue de Saint-Cyr, 69251 LYON, pour une prime annuelle de 9 814.00 € TTC

Marché M026-2015 - Lot n°4 : Flotte automobile et matériel de T.P., à passer avec SMACL ASSURANCE, 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT, pour une prime annuelle de 30 694.10 € T.T.C., correspondant à l'offre de base

Les marchés M024-M025-M026-2015 sont conclus pour une année et prennent effet

**Décision n° 2016-001 en date du 11 Janvier 2016 - Restauration scolaire - Contrôle périodique des menus - Année 2016**

Acceptation de la proposition de Mme SANTY, diététicienne libérale, pour un montant annuel de 525 euros soit 175 euros par trimestre, pour analyser les menus proposés par la société de restauration collective, veiller au bon suivi du GEMRCN, assister aux commissions des menus et réaliser des visites de contrôles sur les satellites à titre de conseil.

**Décision n° 2016-001 en date du 11 Janvier 2016 Convention VVA/ville de Bellerive sur Allier : Interventions Dumistes dans les écoles**

Acceptation de la convention de Vichy Val d'Allier fixant les modalités de participation pour l'année scolaire 2015/2016.

La répartition des heures entre les écoles maternelles de la commune, est effectuée en fonction du projet pédagogique de chaque établissement et prévue par l'Association Musiques Vivantes dans sa convention.

La ville de Bellerive sur Allier procédera au paiement des factures de l'Association Musiques Vivantes et sera remboursée par VVA au vu des justificatifs qui lui seront produits.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE L'INFORMATION**

Délibération n° 2016- 002	Nomenclature Actes : 5.2
---------------------------	--------------------------

QUESTION N° 02

D.O.B. 2016 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE:**

- de la remise du dossier D.O.B. 2016.
- de la tenue du présent Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2016.

Délibération n° 2016 - 003	Nomenclature Actes : 7.5
----------------------------	--------------------------

QUESTION N° 03

Travaux 2016 – Subvention DETR

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** l'avis de la Commission n° .1, réunie le 02 février 2016

**VU** les montants tels que présentés ci-dessus,

**SOLLICITE** auprès de l'Etat la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2016 selon le plan de financement suivant :

- Au titre du programme 2.4 « Grands projets sportifs », pour 30% du montant HT des travaux, soit 64 800 €, selon les règles d'attribution de la DETR,
- Autofinancement ou emprunt : 157 292.00 € HT + 60 000 € représentant les TVA sur l'ensemble, soit un total de 217 292 €

**DONNE** délégation pour signer tout document se rapportant aux présentes décisions à Monsieur le Maire et subsidiairement à Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances.

**ADOPTE A LA MAJORITÉ – 5 abstentions (M. GUERRE, M.TRILLET, Mme BABIAN-LHERMET, M. BONJEAN, Mme THURIOT-MARIDET)**

Délibération n° 2016-004	Nomenclature Actes : 7.5
--------------------------	--------------------------

QUESTION N° 04

Demande de soutien financier au Conseil Départemental de l'Allier au titre des équipements sportifs structurants

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

**VU** l'avis de la commission n° 5, réunie le 1<sup>er</sup> février 2016

**APPROUVE** le plan de financement de ces travaux dans selon le tableau présenté ci-dessus

**CONFIRME** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du dispositif de soutien aux travaux sur les équipements sportifs, sur la base de 30 % du montant HT estimé, soit un montant de 70 290 € de participation,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour demander le versement de la dotation et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2016-005	Nomenclature Actes : 7.5
--------------------------	--------------------------

QUESTION N° 05

Demande de soutien financier au Conseil Départemental de l'Allier au titre des Travaux sur la voirie communale

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

VU l'avis de la commission n° 1, réunie le 2 février 2016

**APPROUVE** le plan de financement de ces travaux dans selon le tableau présenté ci-dessus

**CONFIRME** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du dispositif de soutien aux travaux sur la voirie communale, sur la base de 30 % du montant HT estimé plafonné, soit 30 000 € de participation,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour demander le versement de la dotation et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2016-006	Nomenclature Actes : 7.5
--------------------------	--------------------------

QUESTION N° 06

Demande de soutien financier au Conseil Départemental de l'Allier au titre des Travaux sur le parc locatif communal

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

VU l'avis de la commission n° 1, réunie le 2 février 2016

**APPROUVE** le plan de financement de ces travaux dans selon le tableau présenté ci-dessus

**CONFIRME** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du dispositif de soutien aux travaux sur le parc locatif communal, sur la base de 30 % du montant HT estimé, soit 15 000 € de participation,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour demander le versement de la dotation et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

## QUESTION N° 07

**CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**Vu** l'avis de la commission 1, 2 et 5 réunies le, 02 février 2016

**Approuve** la mise en place :

- d'une convention triennale pour les associations Bellerive Danse, Bellerivoise Gymnastique, Bellerive Basket Club et Tennis Club de Bellerive.
- d'une convention annuelle pour l'association Euphoric Mouvance.

**Décide d'attribuer** :

- à chaque association, les montants tels qu'ils figurent sur le tableau, représentant un montant global, pour 2016, de 37 850€ de subventions de fonctionnement.
- une subvention complémentaire de 3 000€ au titre des axes de développement à la Compagnie Euphoric Mouvance.

Les crédits nécessaires figureront au Budget Primitif 2016

**Autorise** le Maire à signer les conventions avec les associations concernées et tout document s'y rapportant.

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ** des votants (2 non votants – M. TRILLET et M. BONJEAN)

## QUESTION N°08

**AIDE AUX PROJETS CLASSES DE DECOUVERTE - ANNEE 2016**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la Commission N° 2, réunie le 2 février 2016

**APPROUVE** le plan de financement du projet 2016 de l'école Jean-Baptiste Burlot

**DECIDE** l'attribution d'une subvention de 2 882.50 € au titre de la classe de découverte et son versement à la coopérative scolaire

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

## QUESTION N° 09

**PARTICIPATION COMMUNALE AUX  
PROJETS PEDAGOGIQUES DES ECOLES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission n°2 réunie le 2 février 2016

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

**MAINTIEN** l'application du ratio unique de 80 € par élève dans le mode de calcul du crédit total alloué en section de fonctionnement pour chaque école (selon les effectifs arrêtés dans le rapport de rentrée scolaire de l'année en cours).

**PRECISE** que le montant alloué aux écoles est destiné aux dépenses de fonctionnement suivantes : fournitures scolaires, petits équipements, fournitures administratives, fête de Noël (maternelles) et projets pédagogiques.

**APPROUVE** le versement aux coopératives scolaires des montants définis par les écoles, dédiés aux projets pédagogiques, soit :

Ecole Marx DORMOY : 4 700.00 €

Ecole Jean-Baptiste BURLOT : 4 700.00 €

Ecole Alexandre VARENNE : 3 700.00 €

Ecole Jean ZAY : 2 300.00 €

**CONFIRME** que les montants versés aux coopératives scolaires viennent en déduction des crédits totaux alloués aux écoles.

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

## QUESTION N° 10

**CONSEIL DEPARTEMENTAL – Convention aménagement RD 1093**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission n° 3 – réunion du 1<sup>er</sup> février 2016,

**Considérant** la nécessité d'établir une convention avec le Conseil Départemental lors de l'intervention de la commune sur leur domaine routier,

**AUTORISE** M. le Maire à viser la convention à intervenir avec le Conseil Départemental pour intervention sur le domaine routier RD 1093 (avenue Fernand Auberger).

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° **2016-011**

Nomenclature Actes :

QUESTION N° 11

Sirène du Réseau National d'Alerte – désinstallation du dispositif

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

VU l'avis de la commission n° 3, réunie le 1<sup>er</sup> février 2016

**CONSTATE** le caractère obsolète de la sirène d'alerte du RNA en tant que dispositif d'alerte des populations,

**CONFIRME** le démantèlement et la désinstallation totale de la sirène par les services de l'Etat et à sa charge,

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° **2016-012**

Nomenclature Actes : 1.7

QUESTION N° 12

**Groupement de commande Vichy Val d'Allier Bellerive sur Allier**

**Marché de prestation de service : location entretien vérifications extincteurs**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU le Code des marchés Publics

VU l'avis de la commission n° 3 réunie le 1<sup>er</sup> février 2016

**ACCEPTE** de constituer un groupement de commandes avec Vichy Val d'Allier pour la réalisation de la prestation de service de location, entretien, vérification des extincteurs,

**ADOPTE** les dispositions de la convention telle qu'annexée,

**AUTORISE** M. le Maire à signer cet acte.

**DESIGNE** M. M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Fait à Bellerive sur Allier, le 12 Février 2016

Le Maire,

Jérôme JOANNET



